

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du 25 septembre 2012 à 18 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire  
A été convoqué le : 19 septembre 2012

**PRESENTS:** P LEPAPE – A DAZON – V DACHEUX- L FOUSSAT – M COMBIN – I MARCELLIN.

**ABSENTS :** JP RIZZON- JM RAYMOND avec procuration à A DAZON- N ALIBERT avec procuration à M COMBIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** V DACHEUX

QUESTION N° 1 : ADHESION AU SABRE
-----------------------------------

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans le cadre de la création de la future agglomération, la compétence du SPANC (service pour l'assainissement non collectif) n'a pas été retenu et qu'à ce titre, c'est le syndicat du SABRE qui géographiquement aura à charge notre collectivité.

Monsieur le Maire demande de prendre une décision quant à l'adhésion au SABRE pour le transfert de la compétence SPANC.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT : d'adhérer au SABRE pour la compétence SPANC.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°2 REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Centrale Photovoltaïque)
--

La commune a été sollicitée pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le territoire communal. Le règlement du PLU actuel ne permet pas ce type d'installation. L'objectif de la révision simplifiée est de rendre possible la création d'un parc photovoltaïque dans le secteur de l'île des Brotteaux. Après avoir entendu l'exposé du maire ;

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

- de prescrire la révision simplifiée du PLU sur le secteur d'étude du projet de centrale photovoltaïque conformément aux articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- la présente délibération annule la décision prise en date du 3 juillet 2012.

VOTE : Nb de voix Pour :8 Nb de voix contre : 1 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 3 : CREATION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Le Maire dépose sur les statuts de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-198-004 du 6 juillet 2012, portant fusion de cinq communautés de communes du Gard rhodanien, extension à trois communes et transformation en communauté d'agglomération

Vu les statuts joint en annexe

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- approuve les statuts de la Communauté d'agglomération issue de la fusion de cinq communautés de communes du Gard rhodanien et l'extension à trois communes, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération,
- Désigne, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, ses délégués pour le représenter au sein de l'organe délibération, comme suit :
  - titulaire : Didier BONNEAUD : 9 voix
  - suppléant : Alain DAZON : 9 voix

VOTE : Nb de voix Pour : 8 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 1

QUESTION N° 4 DEMANDE SUBVENTION PROJET EXTENSION GROUPE SCOLAIRE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU GARD

La population étant en augmentation régulière, le nombre d'élève s'accroît de façon importante. Les locaux notamment le dortoir ne répondent plus au besoin du service, il est donc nécessaire de réhabiliter une classe, de créer un dortoir et une salle informatique.

Une estimation a été réalisée à ce jour pour un montant de 179 000 € TTC. Nous devons lancer un appel d'offre relatif à la maîtrise d'œuvre. Après avoir pris connaissance du projet

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- donne l'autorisation à Monsieur le Maire de lancer un appel d'offre relatif à la maîtrise d'œuvre du projet
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de conseil général du Gard, dans le cadre du fonds départemental d'équipement 2012-2014
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 5 : APPROBATION AMENAGEMENT ENTREE DU VILLAGE -  
APPEL D'OFFRE AMENAGEMENT ENTREE DU VILLAGE

La séance ouverte le Maire dépose sur le bureau un dossier relatif à l'aménagement des entrées du village. Dans le but de sécuriser l'entrée Nord et l'entrée Sud, nous devons procéder à une étude de sécurisation des accès au village. Il propose de lancer un appel d'offre pour réaliser l'étude.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- approuve la décision de Monsieur le Maire à savoir la sécurisation des entrées Nord et Sud du village
- donne autorisation à Monsieur le Maire de lancer l'appel d'offre pour l'étude du projet
- autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des organismes susceptibles de nous donner leur soutien financier.

VOTE : Nb de voix Pour : 8      Nb de voix contre : 0      Nb d'Abstention : 1

QUESTION N° 6 VIREMENTS DE CREDITS

A la demande de Monsieur le Percepteur il convient de passer les écritures suivantes :

Budget AEP

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	701249	REVERSEMENT AGENCE DE L'EAU	+ 1 500,00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	658	CHARGES DIVERSES	-1 500,00 €

Budget COMMUNE

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales co...	+210,00 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
73	7311	CONTRIBUTIONS DIRECTES	-210,00 €

Reprendre la délibération du 6/04/2012 d'affectation du résultat de la commune à savoir inscrire le montant de 248 694.35 € a compte 1068 Investissement et d'inscrire la somme de 91.72300 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

#### QUESTION N° 7 CONVENTION BOULANGERIE

Suite à la fermeture du dépôt de pain du village, la commune a reçu la proposition de M et Mme SEGUIER boulanger à Chusclan. Ils proposent de venir sur la commune tous les matins (sauf le lundi) pour vendre du pain et des viennoiseries. Une convention devra être signée fixant les modalités du service. Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- autorise la vente de pain et viennoiserie tous les jours sauf les lundis
- le droit de place est fixé à 50 € par an

VOTE : Nb de voix Pour :9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

#### QUESTION N° 8 CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire dépose sur le bureau la délibération du 6 juillet 2012 du syndicat intercommunal d'électrification proposant de valider l'idée de l'exécution d'un programme EP 2012 scindé en deux tranches, de façon à faire bénéficier l'ensemble des communes du syndicat avec une participation communale réduite à 10 % sur un montant plafonné à 15000 €

Une convention définissant les modalités de financement des travaux neufs relatifs à l'éclairage public en coordination avec MDR (mise en discrétion des réseaux) doit être signée, Monsieur le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer la convention.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : autorise Monsieur le Maire à signer la convention

VOTE : Nb de voix Pour : Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

QUESTIONS DIVERSES : N°1 ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE
---

Un poste informatique de la mairie étant obsolète, il convient de procéder à son remplacement afin de travailler dans de bonnes conditions. Plusieurs devis ont été reçus en mairie, après études des différents devis :

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIVIT : d'acquérir le matériel informatique auprès de la Ste Asia Informatique dont le montant du devis s'élève à 2 308.84 € TTC correspondant à un poste informatique bureautique – clavier – écran – licence Microsoft (pour l'école) livraison – installation et paramétrage. Cette somme sera prise sur le budget général de la commune 2012 en section investissement sur le compte 2183 OPE 13

VOTE :    Nb de voix Pour : 9            Nb de voix contre : 0            Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 19h 00

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE